



***CEPE***

Centre d'étude sur la  
pauvreté et l'exclusion

**LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS  
ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC :  
ÉTAT DE SITUATION 2018**

**SYNTHÈSE**

**Compilation statistique, analyse et rédaction :**  
Guy Fréchet, Aline Lechaume et Frédéric Savard

**Conception graphique et mise en page :**  
Direction des communications  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion**  
Direction de la recherche  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 34603  
Télécopieur : 418 644-1299  
Courriel : [cepe@mtess.gouv.qc.ca](mailto:cepe@mtess.gouv.qc.ca)

On peut consulter le présent document sur le site Web du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) à l'adresse suivante : [www.mtess.gouv.qc.ca/cepe/](http://www.mtess.gouv.qc.ca/cepe/). Sa reproduction totale ou partielle est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018  
ISBN 978-2-550-81168-8 (imprimé)  
ISBN 978-2-550-81169-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec



# SYNTHÈSE

L'état de situation 2018 du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE), intitulé *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec*, rassemble les données les plus à jour sur la pauvreté et les inégalités au Québec.

Rappelons que le CÉPE a recommandé la mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, ainsi que la mesure de faible revenu (MFR) dans les cas où la MPC n'est pas disponible. La matrice des seuils de la MPC est présentée ici selon la taille de l'unité familiale et la taille de l'agglomération (tableau 1).

**TABLEAU 1**

MATRICE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, 2016, QUÉBEC

	RÉGIONS RURALES	MOINS DE 30 000	DE 30 000 À 99 999	DE 100 000 À 499 999	RMR DE QUÉBEC	RMR DE MONTRÉAL
1 personne	17 312	17 357	16 485	16 974	17 270	17 714
2 personnes	24 483	24 547	23 313	24 004	24 423	25 051
3 personnes	29 985	30 063	28 553	29 399	29 913	30 682
4 personnes	34 624	34 714	32 970	33 947	34 540	35 428
5 personnes	38 711	38 811	36 862	37 954	38 617	39 610
6 personnes	42 406	42 516	40 380	41 576	42 303	43 390
7 personnes ou +	45 803	45 922	43 615	44 908	45 692	46 867

RMR : région métropolitaine de recensement.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0093; compilation du CÉPE.

Au Québec, de 2002 à 2016, on observe quelques périodes de diminution et d'augmentation du taux de faible revenu selon la MPC mais globalement, sur l'ensemble de la période, une diminution de ce taux, qui est passé de 10,8 % en 2002 à 8,6 % en 2016 (tableau 2).

## TABLEAU 2

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ET DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), ET VARIATION DE 2002 À 2016, QUÉBEC, 2002 ET 2016

	2002	2016	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2016
Toutes les personnes	10,8	8,6	- 2,2
Personnes de moins de 18 ans	11,6	8,2	- 3,4
Personnes de 18 à 64 ans	12,0	10,2	- 1,8
Personnes de 65 ans ou plus	3,5*	3,5*	0,0
Hommes	10,0	9,1	- 0,9
Femmes	11,7	8,1	- 3,6
Personnes seules	23,2	23	- 0,2
Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	8,5	5,4	- 3,1
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	6,1*	5,7*	- 0,4
Personnes dans les familles monoparentales	32,4	20,1*	- 12,3

\* : À utiliser avec prudence.

Source : STATISTIQUE CANADA, tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0042; compilation du CÉPE, avril 2018.

Les comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales nous renseignent sur la position relative des régions les unes par rapport aux autres, ou sur la position du Québec par rapport aux provinces voisines ou à d'autres pays.

## COMPARAISONS INTERRÉGIONALES

Selon la mesure de faible revenu (MFR), les comparaisons permettent d'observer que de 2002 à 2014, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse de leur taux de faible revenu (ex. : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue), alors que d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Laval, Nord-du-Québec). Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2014, alors qu'à l'autre extrémité se trouvent celles du Nord-du-Québec et de Montréal (tableau 3).

**TABLEAU 3**

TAUX DE FAIBLE REVENU DES FAMILLES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, ET VARIATION DE 2002 À 2014, QUÉBEC, 2002 ET 2014

	2002	2014	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2014
Bas-Saint-Laurent	8,4	5,3	- 3,1
Saguenay- Lac-Saint-Jean	8,5	5,2	- 3,3
Capitale-Nationale	6,9	4,8	- 2,1
Mauricie	10,4	8,0	- 2,4
Estrie	8,6	7,1	- 1,5
Montréal	16,5	14,7	- 1,8
Outaouais	9,9	8,0	- 1,9
Abitibi-Témiscamingue	9,9	6,1	- 3,8
Côte-Nord	10,5	7,7	- 2,8
Nord-du-Québec	14,4	15,1	0,7
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	11,5	7,6	- 3,9
Chaudière-Appalaches	5,9	3,8	- 2,1
Laval	7,5	7,6	0,1
Lanaudière	8,5	6,8	- 1,7
Laurentides	8,5	6,5	- 2,0
Montérégie	7,8	6,8	- 1,0
Centre-du-Québec	8,3	6,6	- 1,7
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>10,2</b>	<b>8,2</b>	<b>- 2,0</b>

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, compilation du CÉPE, avril 2018.

## COMPARAISONS INTERPROVINCIALES

En 2016, le Québec fait bonne figure selon la MPC, se situant dans une position plus favorable que la moyenne canadienne. En 2016, le Québec se situe au 1<sup>er</sup> rang des provinces, sur un pied d'égalité avec l'Alberta. Toutefois, les différences de rang ne sont pas toutes significatives lorsque l'on tient compte des intervalles de confiance. En réalité, le Québec pourrait se situer n'importe où entre le 1<sup>er</sup> et le 6<sup>e</sup> rang, appartenant à un premier bloc des provinces formé de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que de l'Île-du-Prince-Édouard; il affiche de façon significative un meilleur rang que le bloc de 4 provinces formé de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse (tableau 4).

**TABLEAU 4**

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION DE 2002 À 2016, CANADA, 2002 ET 2016

	2002	2016	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2016
Terre-Neuve-et-Labrador	19,7	10,8	- 8,9
Île-du-Prince-Édouard	15,1	11,3	- 3,8
Nouvelle-Écosse	16,1	12,9	- 3,2
Nouveau-Brunswick	16,4	11,8	- 4,6
<b>Québec</b>	<b>10,8</b>	<b>8,6</b>	<b>- 2,2</b>
Ontario	12,1	11,8	- 0,3
Manitoba	12,8	9,4	- 3,4
Saskatchewan	13,7	9,2	- 4,5
Alberta	10,5	8,6	- 1,9
Colombie-Britannique	19,5	12,0	- 7,5
<b>Canada</b>	<b>13,0</b>	<b>10,6</b>	<b>- 2,4</b>

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

## COMPARAISONS INTERNATIONALES

À l'échelle internationale, les comparaisons selon la MFR permettent de constater que selon la référence du seuil à 60 % du revenu médian après impôt, le Québec, en le considérant comme une entité distincte, se trouve en 2014 dans un groupe de pays devancé de façon significative par un groupe de pays plus performants. Les 18 pays considérés sont ceux de l'Union européenne des 15 (UE-15), la Norvège, la Suisse, ainsi que le Canada. Lorsqu'il est question des pays de l'UE-15, il s'agit des plus économiquement développés de l'Union européenne. L'UE-15 comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

Le Québec est devancé à cet égard de façon significative par un groupe de six pays (la Norvège, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, la France et la Suisse). Il appartient à un second groupe (Autriche, Suède, Belgique, Québec, Luxembourg, Irlande, Allemagne et Royaume-Uni) qui devance toutefois significativement un troisième (Italie, Portugal, Grèce et Espagne) (tableau 5). L'absence d'intervalle de confiance pour le Canada dans sa totalité et pour le Canada sans le Québec ne permet pas de les situer par rapport au Québec. On ne peut alors qu'observer des taux plus élevés que celui du Québec sans toutefois savoir si cela est statistiquement significatif.

**TABLEAU 5**

TAUX DE FAIBLE REVENU (60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2001 ET 2014, ET VARIATION DE 2001 À 2014

PAYS	TAUX 2001 (%)	TAUX 2014 (%)	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2001-2014
Irlande	21,0	16,4	- 4,6
Royaume-Uni	18,0	16,8	- 1,2
Portugal	20,0	19,5	- 0,5
Norvège	11,0	10,9	- 0,1
France	13,0	13,3	0,3
Italie	19,0	19,4	0,4
Pays-Bas	11,0	11,6	0,6
<b>Québec</b>	<b>15,7</b>	<b>16,3</b>	<b>0,6</b>
<b>UE-15</b>	<b>15,0</b>	<b>16,4</b>	<b>1,4</b>
Finlande	11,0	12,8	1,8
Danemark	10,0	12,1	2,1
Autriche	12,0	14,1	2,1
Grèce	20,0	22,1	2,1
<b>Canada</b>	<b>17,5</b>	<b>19,7</b>	<b>2,2</b>
Belgique	13,0	15,5	2,5
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>18,4</b>	<b>21</b>	<b>2,6</b>
Espagne	19,0	22,2	3,2
Luxembourg	12,0	16,4	4,4
Allemagne	11,0	16,7	5,7
Suède	9,0	15,1	6,1
Suisse	n.d.	13,8	n.d.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; EUROSTAT (2017), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CÉPE, avril 2018.

Le Québec ne fait donc pas encore partie en 2014 des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Rappelons que d'après l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « ...la stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ».

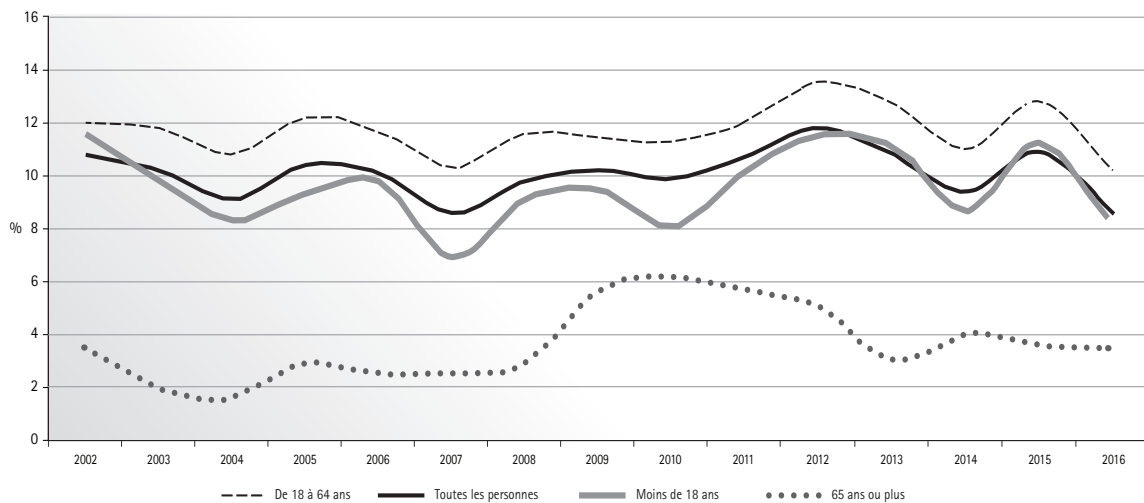
## Évolution des inégalités

Le coefficient de Gini est une mesure servant à l'analyse des inégalités de revenu, soit plus précisément d'une mesure d'inégalité de la distribution des revenus, simple et facile à interpréter. Ses valeurs varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite, et 1 l'inégalité parfaite.

Le coefficient de Gini a connu des hausses pour l'ensemble des unités familiales au cours des années 1990, tant au Québec que dans d'autres provinces. La situation s'est ensuite relativement stabilisée. En fin de parcours, en 2016, les coefficients de Gini sont supérieurs à ceux qui prévalaient plus d'une vingtaine d'années auparavant. Comparativement à certaines des autres provinces, l'écart favorise encore le Québec (figure 1).

**FIGURE 1**

COEFFICIENT DE GINI, POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2016



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,360.

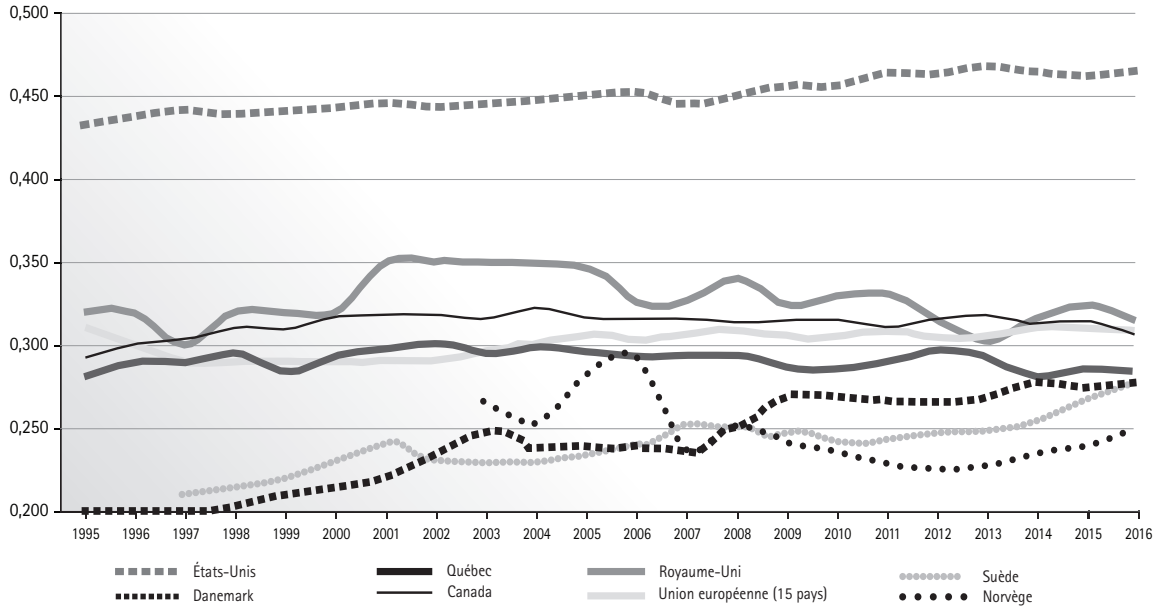
Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; compilation du CÉPE, avril 2018.

En comparaison avec certains pays européens, le Québec occupe en 2016 une position médiane. Le coefficient de Gini y est moins élevé que dans un sous-ensemble de pays de l'Union européenne, ainsi que dans quelques autres de l'OCDE (États-Unis et Canada), mais plus élevé que dans certains pays de l'Europe continentale (Belgique, Pays-Bas, Autriche) et que dans tous les pays scandinaves (figure 2).



FIGURE 2

COEFFICIENT DE GINI, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, PAYS SÉLECTIONNÉS, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2016



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,500.

Sources : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; EUROSTAT (2018), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; U.S. CENSUS BUREAU (2018); compilation du CÉPE, avril 2018.

## EXCLUSION SOCIALE

Le CÉPE a retenu la définition suivante de l'exclusion sociale :

« L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels et culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de la pauvreté.

Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques. »

Le CÉPE a bâti sa mesure de l'exclusion sociale en se fondant sur neuf indicateurs pertinents, fiables et disponibles, qui couvrent les dimensions suivantes :

- conditions matérielles;
- santé;
- travail et emploi;
- éducation;
- réseaux personnels et institutionnels.

Bien que ces indicateurs tiennent compte de nombreux aspects, d'autres, tout aussi importants, n'ont pas été retenus pour diverses raisons : les transformations du marché du travail, la question des transports, l'expérience de la prise en charge judiciaire ou l'indemnisation du chômage. Malgré tout, ces travaux ont permis de jeter les premiers jalons d'une mesure régulière de l'exclusion sociale au Québec, laquelle s'avère indispensable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, d'autant plus que les questions relatives aux inégalités sociales, aux discriminations et aux stigmatisations sont de plus en plus reconnues pour leurs répercussions potentielles sur les parcours de vie.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs retenus ainsi qu'une appréciation de leur évolution au fil du temps. Comme on le verra plus loin, on constate que la population à faible revenu est beaucoup plus à risque de vivre des situations ou des mécanismes d'exclusion sociale, et ce, pour l'ensemble des dimensions identifiées.

## LES INDICATEURS DE L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC

INDICATEURS	Dernière mesure disponible	Évolution
<b>1. Conditions matérielles</b>		
Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers	31,8 % des ménages à faible revenu ont eu peur de manquer de nourriture en 2013-2014.	En recul par rapport à 2011-2012
Proportion du revenu consacré au logement	Les familles à faible revenu consacrent 50,5 % de leur revenu disponible au paiement de leur loyer en 2014.	À la baisse depuis 2012
Proportion de ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation	8,6 % des familles à faible revenu jugent que leur logement est inadéquat en 2014.	Relativement stable par rapport à 2012
<b>2. Santé</b>		
Proportion de personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler	8 % de la population de 18 à 64 ans souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler sont à faible revenu en 2013-2014.	Stable par rapport à 2007-2008
<b>3. Travail et emploi</b>		
Proportion de chômeuses et chômeurs de longue durée	11,7 % des chômeuses et chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines en 2016.	À la baisse depuis 2014 (-1,7 p.p.)
Proportion de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire	4,2 % des emplois sont à temps partiel involontaire en 2016.	En légère baisse depuis 2000
<b>4. Éducation</b>		
Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires	18,2 % de la population québécoise de 25 à 64 ans à faible revenu ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires en 2014.	Tendance à la baisse depuis 2012
Proportion de la population atteignant le niveau 1 en littératie	14,9 % de la population québécoise ont un très faible niveau de compréhension de texte en 2012 (niveau 1 en littératie). En incluant les personnes sous le niveau 1, on atteint 19 %.	Pas de mesure antérieure comparable
<b>5. Réseaux (personnels et institutionnels)</b>		
Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable	26,2 % des personnes à faible revenu ne peuvent compter sur un soutien émotionnel ou informationnel à un degré jugé acceptable en 2009-2010.	Stable par rapport à 2007-2008

## DÉFINITIONS

**Coefficient de Gini** : Mesure (conçue par le sociologue et statisticien italien Corrado Gini) simple et facile à interpréter pour l'analyse des inégalités de revenu. Ses valeurs varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite (chaque percentile de la population dispose d'une proportion équivalente des revenus), et 1 l'inégalité parfaite (un seul individu dispose de tous les revenus).

**Mesure de faible revenu (MFR)** : Moitié de la médiane des revenus, la médiane divise la population en deux, une moitié gagnant moins que la médiane et l'autre moitié, plus. La mesure est également ajustée selon la taille du ménage (revenu équivalent).

**Mesure du panier de consommation (MPC)** : Moitié de la médiane des revenus, la médiane divise la population en deux, une moitié gagnant moins que la médiane et l'autre moitié, plus. La mesure est également ajustée selon la taille du ménage (revenu équivalent).

**Taux de faible revenu** : Pourcentage de la population qui se situe sous un seuil de faible revenu, par exemple sous le seuil déterminé par la mesure du panier de consommation (environ 17 714 \$ pour une personne seule de la région de Montréal en 2016). Le CÉPE utilise principalement la mesure du panier de consommation et la mesure de faible revenu.

*Travail, Emploi  
et Solidarité sociale*

Québec 